

**Convention d'objectifs  
et de gestion entre  
l'État et la CANSSM  
2018-2021**  
La synthèse



La convention d'objectifs et de gestion fixe les engagements réciproques souscrits entre l'État et la CANSSM (Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines), gestionnaire de l'offre de santé Filieris.

Elle donne de la visibilité sur les moyens alloués par l'Etat à Filieris pour accomplir sa mission d'opérateur de santé et précise ses objectifs en matière d'amélioration de ses résultats et d'efficience.

La 4<sup>ème</sup> COG de la CANSSM porte sur la période 2018-2021.

Elle a été approuvée par le conseil d'administration le 28 juin 2018 et signée par les ministres chargés de la santé et du budget le 1<sup>er</sup> août 2018.

L'intégralité de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2021 de la CANSSM est disponible sur

[www.secumines.org](http://www.secumines.org)

Ce document en présente une synthèse non exhaustive.  
Seul le document complet fait foi.

# LA COG 2018-2021

<b>Orientations et axes de travail .....</b>	<b>p. 4</b>
<b>1. Consolider l'offre de santé « Filieris » .....</b>	<b>p. 6</b>
<b>2. Filieris : vers un opérateur de santé efficient .....</b>	<b>p. 12</b>
<b>3. Le projet social : adapter les compétences aux défis organisationnels .....</b>	<b>p. 13</b>
<b>4. Les activités transférées ou sous mandat : veiller à la qualité de service sur les missions historiques .....</b>	<b>p. 14</b>



# Les orientations et les axes de travail de la COG 2018-2021

## La COG 2018-2021 : la poursuite d'une dynamique de changement déterminée

La CANSSM s'est profondément transformée au cours des années.

La Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2021, signe de confiance des pouvoirs publics et des administrateurs, promeut la poursuite de cette transformation, dans le respect des valeurs du régime minier.

Traduction concrète des orientations du Projet d'entreprise, la nouvelle COG permet à la CANSSM de conduire les évolutions identifiées et l'encourage à consolider les actions déjà engagées.

Avec un projet de santé au cœur, la COG 2018-2021 positionne la CANSSM, au travers de son offre de santé Filiaris, comme un acteur reconnu et utile au sein du secteur de la santé.

## Une offre utile et ouverte à tous

L'offre de santé de Filieris est utile, ouverte à tous et dispose d'atouts importants pour les populations des territoires dans lesquels elle est implantée : présence dans des zones sous-dotées médicalement, accessibilité financière, prise en charge - de la prévention à l'accompagnement - dans le cadre de parcours, contribution au maintien à domicile et attention particulière aux publics vulnérables.

Filieris s'inscrit dans les grandes évolutions souhaitées par le Gouvernement et notamment dans les orientations de la Stratégie nationale de santé.

Une utilité qui implique une responsabilité forte en matière d'efficience et d'amélioration des résultats pour garantir la pérennité de cette offre de santé indispensable aux populations.

### ✓ LES 4 AXES PRINCIPAUX

- **La mise en œuvre d'un projet de santé** : avec des enjeux de réponse aux besoins des populations des territoires où Filieris est implantée et une adaptation de chaque composante de cette offre.
- **La recherche d'une meilleure efficience** : par une organisation plus agile et adaptée à son activité principale d'offreur de soins.
- **La mise en œuvre d'un projet social respectueux des collaborateurs**, permettant les adaptations nécessaires à sa transformation.
- **Le maintien de la qualité de service sur les missions de protection sociale des mines** : en veillant à la qualité de service et à l'équité de traitement des affiliés miniers, en lien avec ses partenaires.

# AXE 1.

## Consolider l'offre de santé « Filieris »





## Un projet de santé fidèle aux valeurs du régime minier, inscrit dans les orientations de la stratégie nationale de santé et tourné vers l'avenir

Filieris, composé d'établissements de soins, d'établissements médico-sociaux, de centres de santé, de SSIAD, de services d'aide à domicile et d'activités commerciales a pour ambition d'être un opérateur de santé performant de référence, attentionné pour ses patients ou ses clients.

Fidèle aux valeurs issues de son histoire minière, le projet de santé de Filieris vise à rendre l'offre accessible à tous les publics, quels que soient les régimes de

protection sociale et à l'adapter en continu aux besoins de santé des populations des territoires où elle est implantée.

Prenant appui sur une organisation issue de son histoire minière (équipes pluridisciplinaires, structures de proximité, logique de parcours de santé), Filieris dispose aujourd'hui d'atouts qui lui permettent d'inscrire son action en parfaite cohérence avec la stratégie nationale de santé.

# Un enjeu : répondre aux besoins des territoires

## L'accès aux soins

En complémentarité avec les acteurs locaux et dans la ligne de la stratégie nationale de santé et de ses déclinaisons au sein des projets régionaux de santé des ARS, Filieris inscrira son offre de santé dans les actions de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins, problématique majeure de ses territoires d'implantation.



## en action

- **Accélérer l'ouverture de Filieris à toutes les populations**, augmenter ses files actives de patients et ses taux d'occupation. Cette ouverture est aussi une réponse, parfois essentielle, aux problèmes grandissants de désertification médicale dans les zones d'implantation traditionnelles de Filieris.
- **Développer les partenariats nationaux et régionaux**, pour compléter l'offre Filieris et ainsi proposer des parcours de santé de proximité (participation aux GHT, CPTS, partenariats avec les collectivités locales, les associations...).
- **Amplifier une politique active de recrutement des professionnels de santé**, en valorisant l'exercice salarié qui répond aux aspirations des jeunes médecins et par l'accueil régulier en stage d'internes ou d'étudiants.
- **Déployer la télémédecine** sur ses sites pour pallier les difficultés d'accessibilité géographique.



## L'attention portée envers les patients

L'action de Filieris repose sur la mise en œuvre de parcours de santé, associant soins, prévention et accompagnement médical. Ces parcours seront développés en donnant la priorité aux publics fragiles et en prenant en compte la santé mentale.

L'attention portée aux patients passe par la qualité apportée aux soins mais aussi à l'accueil et aux services connexes proposés, qui contribuent à instaurer une relation de confiance et à rendre les parcours des patients plus fluides. Filieris s'engage ainsi dans une démarche de professionnalisation de sa « relation clients » et d'extension de sa démarche qualité.

## en action

- **Elaborer et mettre en œuvre des parcours types**, (prévention, repérage, évaluation, accompagnement) auprès des patients et en particulier des publics vulnérables.
- **Développer la coopération entre structures**, pour des parcours de soins mieux coordonnés et plus rapides au profit des patients.
- **Etendre la démarche qualité dans tous les secteurs de l'offre de santé.**
- **Développer la relation aux patients**, par le développement de services modernes, vecteurs de simplification administrative et des outils de relation clients efficaces : accueil physique, téléphonique, communication digitale (prise de rendez-vous en ligne, téléservices...).

# Une exigence : l'adaptation résolue de l'offre de santé

## La réduction du déficit pour garantir la pérennité de l'offre Filiéris

La pérennité de Filiéris et la cohérence de son projet de santé sont liées à l'amélioration nécessaire des résultats de l'offre de santé.

L'objectif, pour la période de la COG, sera de poursuivre les efforts engagés en ce sens, tout en préservant une bonne qualité de prise en charge des patients et de bonnes conditions de travail pour le personnel.

Les activités commerciales seront maintenues tant qu'elles seront bénéficiaires. Des pistes de développement d'activités bénéficiaires complémentaires seront recherchées, en prenant appui sur nos savoir-faire.



Objectif de réduction du déficit  
des établissements de santé  
et médico-sociaux et des centres  
de santé sur la période 2018-2021

## en action

- **Poursuivre et amplifier l'effort d'amélioration des résultats.**
- **Développer les activités commerciales bénéficiaires**  
(par exemple, le service de vente et location de matériel médical).
- **Poursuivre la fermeture des pharmacies d'officine**  
pour accompagner la diminution du nombre d'affiliés miniers.

## L'adaptation du réseau

La recomposition et le développement de l'offre de santé Filiéris seront poursuivis pour apporter un service en santé de qualité, tout en menant une démarche de retour à une situation économique équilibrée dans la durée.

Filiéris développera ainsi le réseau de ses centres de santé qui répondent, par leur organisation, au modèle promu par l'accord national de centres de santé : des équipes pluridisciplinaires, une action en santé publique, une amplitude d'ouverture adaptée aux attentes des patients. L'activité des centres de santé sera également adaptée pour garantir leur efficacité.

En cohérence avec l'organisation régionale des soins, Filiéris s'attachera à développer l'activité de ses établissements de soins de suite et de réadaptation par la recherche de coopérations avec les établissements ou professionnels adresseurs et d'aval.

Concernant le secteur médico-social, les transformations engagées de foyers-logements en Ehpad seront poursuivies.

Enfin, les services d'aide à domicile devront diversifier leur patientèle et leurs services pour accroître leur activité. Concernant les SSIAD et les SPASAD, Filiéris répondra aux appels à projet de création ou d'extension des capacités.

L'adaptation des différentes composantes de l'offre s'accompagnera de travaux de rénovation des locaux, dans la ligne des plans de modernisation déjà engagés, pour améliorer l'accueil et le confort des patients et résidents.

# 41 M€

d'investissement pour  
les établissements  
Filiéris sur la période  
2018-2021

## en action

- **Adapter les implantations des centres de santé** pour mieux répondre aux enjeux de qualité, de démographie médicale et d'efficacité.
- **Participer aux GHT des secteurs d'implantation.**
- **Procéder à la signature des CPOM** (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) dans le secteur médico-social.
- **Créer de nouveaux services aux usagers des services d'aide à domicile** tels que le portage de repas, les transports accompagnés, la téléalarme, les travaux d'entretiens...

## AXE 2.

# Filieris : vers un opérateur de santé efficient

### Une organisation agile orientée vers le patient et l'utilisateur

Pour atteindre les objectifs fixés par la COG, Filieris améliorera son efficacité.

La CANSSM poursuivra la mise en place des outils nécessaires au pilotage performant de l'offre de santé. Elle rendra son organisation agile, en capacité de s'adapter en fonction des besoins.

L'ensemble des services supports sera concerné par ces évolutions qui porteront tant sur leur organisation, leurs effectifs, que sur leurs modes de fonctionnement.

Ces projets seront conduits en plaçant le patient et l'utilisateur au cœur de l'organisation.

## en action

- **Améliorer le pilotage de performance**, notamment par le perfectionnement des outils d'aide à la décision.
- **Poursuivre les évolutions d'organisation de certaines fonctions supports** : mutualisations, externalisations et transferts, création de pôles de compétences fonctionnels d'expertise.
- **Poursuivre le travail engagé sur les processus** : projet « Amélioration et Robustesse des Processus (ARP) ».
- **Poursuivre les politiques nationales de gestion dynamiques** : politique achat, politique immobilière, maîtrise des risques, communication.
- **Disposer d'un système d'information performant**, en appui des pratiques professionnelles.
- **Confirmer la certification des comptes.**
- **Intégrer la responsabilité sociétale de la CANSSM dans les actions engagées** (achats, consommations énergétiques...).

## AXE 3.

# Le projet social : adapter les compétences aux défis organisationnels

Dans un contexte de transformation permanente, l'adaptation des compétences et l'accompagnement des ressources humaines constituent des enjeux majeurs.

Les droits des salariés seront garantis de même que l'absence de mobilité géographique contrainte.

Sur la période de la COG, la CANSSM poursuivra ainsi les adaptations incontournables pour développer sa performance, concernant, d'une part, le dimensionnement de l'effectif de ses fonctions supports en rapport avec son cœur de métier ; d'autre part, la simplification du dispositif conventionnel.

La CANSSM sera particulièrement attentive à l'accompagnement des collaborateurs et à leur qualité de vie au travail pour qu'ils puissent s'inscrire durablement et sereinement dans les différents projets de l'entreprise.

En privilégiant un dialogue social riche, la CANSSM poursuivra sa transformation en prenant appui sur le dispositif de GPEC déployé et en étant à l'écoute des souhaits des agents en matière de maintien dans l'emploi, de statut, de mobilité géographique ou fonctionnelle.



## en action

- **Développer la GPEC**, pour proposer des parcours de professionnalisation « métier », anticiper les évolutions stratégiques des métiers, en particulier sur les métiers en tension, et développer le tutorat.
- **Faciliter la mobilité et, le cas échéant, le reclassement** par la mise en place d'outils permettant une meilleure visibilité des opportunités mais aussi des compétences et des souhaits des agents (guide de la mobilité, revue des carrières...).

## AXE 4.

# Les activités transférées ou sous mandat : veiller à la qualité de service sur les missions historiques

Du fait de la baisse du nombre d'affiliés miniers, les activités de sécurité sociale ont toutes été progressivement confiées à des organismes délégataires. La CANSSM reste néanmoins garante de la bonne exécution des mandats et de la qualité du service rendu.

Naturellement attachée à ses missions historiques, la CANSSM veillera au suivi des missions déléguées ou transférées et au maintien des compétences nécessaires à ce suivi en interne.

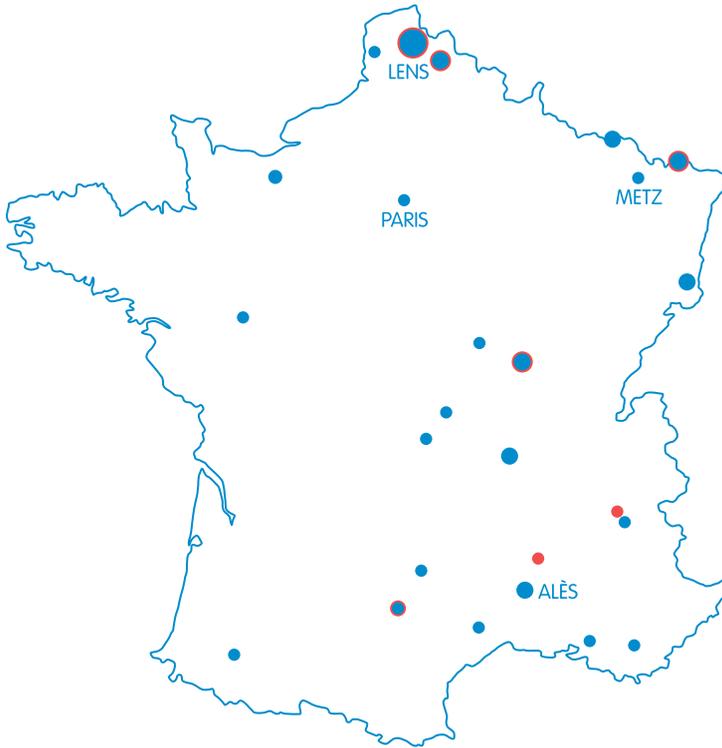
Cela se traduira notamment par des relations régulières avec les différents organismes pour assurer un suivi des sollicitations des assurés, adapter les organisations à la réduction du nombre de retraités miniers et améliorer la coordination en matière d'action sanitaire et sociale.

## en action

- **Consolider les acquis et assurer le suivi sur l'assurance-maladie et l'ATMP**, missions confiées en mandat de gestion à la CNAM lors de la COG 2014-2017.
- **Adapter l'existant et assurer un suivi sur l'assurance-vieillesse, l'invalidité et le décès**, missions confiées par mandat de gestion à la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts et consignations.
- **Développer la coordination pour l'action sanitaire et sociale, entre Fileris et le service social de l'ANGDM** en charge de l'action sanitaire et sociale individuelle et de la politique de vacances du régime. Cette coordination s'appuiera sur les professionnels de santé et les assistants sociaux qui exercent dans les mêmes lieux ou à proximité.



# Une offre de santé présente dans 145 villes en France



- De 1 à 9 implantations\*
- De 10 à 30 implantations
- Plus de 30 implantations
- Établissements

\* Pour les centres de santé, hors consultations secondaires et annexes.

## Santé ambulatoire

Médecine générale et spécialisée, soins infirmiers, centres de santé dentaire, laboratoire de biologie médicale, kinésithérapie, prévention et santé publique

## Etablissements

EHPAD, établissement de santé (SSR, USLD, réhabilitation respiratoire), résidences services, résidences autonomie

## Aide et soins à domicile

Aide à domicile, soins infirmiers à domicile, équipes spécialisées Alzheimer

## Services

Pharmacies, matériel médical, magasins d'optique

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



Filieris est une marque déposée par la CANSSM pour son offre de santé.

**Filieris**  
la santé en action